

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON**

DATE DE CONVOCATION 20 JUIN 2024	L'an deux mille vingt quatre Le vingt-sept juin
DATE D’AFFICHAGE 4 JUILLET 2024	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présent(e)s</u> : M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – M. LAURENT Eric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme HEMON Alexandra – Mme BILIEU Carine – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry – M. GOFF Jullian – Mme COLLIN Monique.
EN EXERCICE : 27	<u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme MOAL Sylvie – Mme BLAIZE Sophie – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – M. DORIZON Maurice
PRESENTS : 19	<u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : Mme LEROMAIN Nadège
VOTANTS : 26	Monsieur GAUTHIER Dominique a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « VELO CLUB D'ARPAJON »

Monsieur Le Maire, rapporteur, informe le Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Meysonnier, ancien Maire de la commune, il a été décidé de créer un prix spécial à remettre lors du critérium de Boissy, course cycliste organisée sur la voie publique.

Pour permettre à l'organisateur de prendre en charge cette nouvelle dépense, il vous est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros notamment pour l'achat de fleurs et de récompenses.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU l'avis de la Commission Animation du Territoire du 18 juin 2024,

CONSIDERANT que la commune de Boissy Sous Saint Yon souhaite rendre hommage à Monsieur Meysonnier, Maire de la commune de Boissy sous Saint-Yon entre 1989 et 2014 et passionné de cyclisme.

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'attribution, à titre exceptionnel, d'une contribution financière de 200 € pour l'organisation de la course sur route « Critérium de Boissy » et notamment pour la création d'un prix spécial remis au vainqueur.

PRECISE que les crédits correspondants seront imputés au budget de l'exercice 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

